

Grâce à la négociation exclusive de votre centrale d'achats, profitez d'avantages tarifaires avec ADECCO, leader du recrutement en France. Ces offres sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises en intérim, CDD, et CDI.



1/ Intérim : Conditions et Coefficients Négociés

% de salaires sur la base du SMIC hors primes :	Coefficients	
	Délégation	Gestion
100% SMIC	1,89	1,865
>100% à 105%	1,91	1,88
>105% à 110%	1,94	1,9
>110% à 115%	1,96	1,92
>115% à 120%	1,98	1,93
>120% à 122%	2	1,98
>125% SMIC	2,11	2,07
Jours fériés - ponts et RC	Coef. de la mission	Coef. de la mission
Heures majorées / Heure de nuit / Week-end	Coef. de la mission (+0,02 points de coef.)	Coef. de la mission (+0,02 points de coef.)
Primes non soumises à charge des déplacements	1,02	1,02
Primes soumises à charge des déplacements	Coef. de la mission	Coef. de la mission
Délais de reglement	30 JOURS	

2/ Frais accessoires

Frais administratifs d'ouverture de dossier d'accident du travail	270€ par dossier
---	------------------

Frais associés spécifiques	Durée	Prix HT
En cas d'embauche par le Client d'un salarié du Prestataire délégué en CDI Intérimaire, des frais forfaitaires seront facturés selon les paliers suivants :	Entre 3 et 6 mois de mission :	1 900€ HT
	Entre 7 et 12 mois de mission :	1 500€ HT
	Entre 13 et 24 mois de mission :	1 200€ HT
	Entre 25 et 36 mois de mission :	750€ HT
	A l'issue de 36 mois de mission :	250€ HT
En cas d'embauche par le Client d'un intérimaire délégué par le Prestataire, des frais forfaitaires seront facturés selon les paliers suivants :	Entre 0 et 4 semaines de mission :	1 800€ HT
	Entre 5 et 10 semaines de mission :	1 000€ HT
	Entre 11 et 15 semaines de mission :	600€ HT
	Au-delà de 15 semaines de mission :	400€ HT

Participation mutuelle & prévoyance intérimaire :	+0,01€ centime / heure
Répercussion annuelle de l'évolution cotisation mutuelle (en centime par heure)	

3/ Recrutement CDI / CDD et Évaluation de Candidats

	Niveau de rémunération toutes primes incluses			
Offres et solutions	Non cadres <26 - 35K€	Non cadres <35 - 50K€	Cadres 35K - 50K€	Cadres >50K à 80K€
Sourcing & présélection téléphonique (uniquement non-cadres Etam)	2 500€	5 000€	-	-
Recrutement complet	16%	18%	20%	25%
Assessment (offre sur-mesure)	SUR DEVIS			
Evaluation seule d'1 candidat interne/ externe en short-list	500€	700€		900€
Plan média (pack spécialiste + réseaux sociaux)	SUR DEVIS			

Conditions particulières :

Garantie de remplacement : aucune sur l'offre sourcing
Période d'essaie initiale (hors renouvellement) sur l'offre recrutement

Facturation :

Au succès (Autres facturations : à la réalisation de plan média ou restitution des évaluations)

Règlement à 30 jours date de facture

Les points forts d'Adecco



Outils digitaux performants pour simplifier la gestion des contrats et des missions.



Conseiller dédié pour optimiser vos recrutements et vos coûts.



Accès à un vivier national de candidats qualifiés couvrant tous les secteurs d'activité.



Conformité légale garantie avec les évolutions récentes du droit du travail.

5 conseils pour optimiser la gestion de vos recrutements



Analysez vos besoins en recrutement

Identifiez les postes critiques et anticipez vos besoins en personnel pour réduire les coûts liés aux urgences.



Adoptez une approche flexible

Envisagez des solutions mixtes (intérim, CDD, CDI) pour mieux gérer les fluctuations de charge de travail.



Utilisez les outils digitaux

Profitez des outils fournis par ADECCO pour simplifier la gestion des contrats et des missions.



Maximisez vos remises négociées

Si vous êtes déjà client, assurez-vous d'être rattaché aux nouveaux accords de la Centrale d'Achats pour bénéficier des conditions optimales.



Evaluez le retour sur investissement

Suivez vos dépenses liées au recrutement pour identifier les postes les plus rentables ou ceux à optimiser.

Obligations et Réglementation : Ce que vous devez savoir

- **Respect de la législation :**

ADECCO garantit la conformité de ses démarches avec les dernières évolutions du droit du travail, notamment sur les contrats d'intérim et les missions temporaires.

- **Période d'essai et renouvellement :**

Assurez-vous de respecter les règles en vigueur sur la durée des périodes d'essai et leurs renouvellements dans le cadre des contrats intérimaires et CDI.

- **Cotisations sociales :**

Les obligations en matière de mutuelle et de prévoyance pour les intérimaires doivent être prises en compte. Les évolutions récentes des cotisations sont répercutées dans les coûts horaires (+0,01 €/heure).

- **Gestion des intérimaires :**

Les missions des intérimaires doivent respecter les durées maximales légales. À l'issue de 36 mois, le salarié intérimaire doit être intégré ou libéré.

- **Actualités à suivre**

- Augmentation prévue du SMIC et impact sur les coefficients d'intérim.
- Nouvelles règles d'indemnisation des fins de contrat temporaire (disponibles dans le document d'actualité fourni par ADECCO).
- Évolutions sur les aides à l'embauche pour les PME et TPE en 2025.